

A.D.A.I.F.

Association
de
Développement
de
l'Apiculture
en Ile
de
France

[Accueil](#)

[SIARP](#)

[Récupération des
Essaims par
commune](#)

[Charte des
cueilleurs
d'essaims](#)

[Nouvelle saison
aux ruchers](#)

[Liens](#)

CHARTRE DU CUEILLEUR D'ESSAIMS

Cette charte est édictée pour inciter les "cueilleurs d'essaims" à avoir, lors de leurs interventions, une attitude et un comportement qui donne une image valorisante de l'abeille et des apiculteurs.

Bien que **bénévole**, l'apiculteur, surtout s'il a fait une démarche pour figurer sur une liste afin d'être contacté pour aller ramasser des essaims, s'engage :

- A s'occuper **d'un secteur géographique** proche de son domicile, d'une superficie dont il peut assurer le **contrôle tous les jours de la semaine en période d'essaimage**.
- A être **facilement joignable**
- A se déplacer dans un temps convenu, en accord avec la personne qui le contacte. Dans le cas où il ne le peut, à **donner les coordonnées d'un confrère apte à le remplacer**.

Il gardera à l'esprit que l'abeille est un **insecte protégé** et que dans de nombreux cas, les essaims inaccessibles peuvent très bien exister sans gêne pour l'entourage.

De la même façon, pour les guêpes, frelons, bourdons ou autres, il conseillera de s'adresser à une société de désinsectisation, tout en plaidant la cause de ces insectes déjà très menacés.

Conseil :

Après s'être assuré, dans la mesure du possible qu'il s'agit bien d'abeilles, l'apiculteur doit noter avec précision :

- *Le lieu exact*
- *L'accessibilité*
- *L'emplacement et la Taille de l'essaim*

Enfin le plus de renseignements utiles, pour emporter avec lui

- A prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de cette opération. Il gardera présent que **l'abeille peut piquer**, et qu'une piqûre peut quelquefois avoir des conséquences graves.
- A avoir un **matériel en bon état** et un **comportement courtois**.
- A récupérer la **totalité de l'essaim**, quitte à venir reprendre sa ruche qu'au coucher du soleil.

Chacun sait que si les abeilles qui essaient perdent leur reine, elles sont incapables de retrouver le chemin de la ruche d'où elles sont parties.

Conseil :

L'endroit où l'essaim est resté un certain temps sera suffisamment arrosé pour éviter que survivent des petites grappes d'abeilles perdues accrochées à l'odeur de leur reine.

- **L'apiculteur, qui adhère à cette charte et ramasse un essaim le fait à titre gracieux.** C'est dans la majorité des cas, la condition sine qua non pour que les pompiers ou les

services municipaux acceptent de communiquer son adresse.

La commission rappelle d'autres part, que, outre le fait que le salaire de l'apiculteur réside dans le plaisir du ramassage, cette opération lui permet généralement de maintenir son cheptel et, parfois, de l'augmenter.

Conseil :

*Après une intervention sur appel d'une autorité, mairie, pompiers etc...
l'apiculteur se doit de tenir cette autorité des suites données.*



Chez un particulier, le don d'un pot de miel est une coutume à entretenir, en espérant qu'il suscitera l'envi d'en consommer sans modération.

Nous vous rappelons que le ramassage d'un essaim, moment privilégié, doit être l'occasion pour les apiculteurs de faire passer l'image d'un **insecte** discret absolument **nécessaire à la pollinisation** et que si il lui arrive de piquer, il faut toujours s'interroger afin de savoir si il n'y a pas été contraint.

*L'association pour le Développement de l'Apiculture en Ile de France
le 31 Mars 2004*

[Haut](#)